

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 1er février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DGRI 4 Subvention (280 000 euros) et convention avec l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales (4e).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer à l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationale une subvention de fonctionnement et une aide exceptionnelle pour son déménagement ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention ci-jointe entre la Ville de Paris et l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales, 35-37 rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant total de 280 000 euros, incluant une subvention compensatrice de loyer au titre du loyer 2016 de l'Hôtel de Coulanges, 35-37 rue des Francs Bourgeois Paris 4e, est attribuée à l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales (n° simpa 21094 ; dossier 2017_01855) au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, ligne VF 07002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO